

L'an deux mille vingt et un, le mardi deux novembre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire,**

Étaient présents : Mme Marie-Dominique PINOS, M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, MM. Pascal BULOIS, Vincent NOUVELLON, Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, Patricia HUET et Emilie DAVIGNON

Absents excusés : M. Sébastien THIROUARD (pouvoir à Laurent PIAUD), Mme Laëtitia RAINOT VALLEE (pouvoir à Emilie DAVIGNON), Mme Aurélie LACROIX.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. **Pascal BULOIS** a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Convention Eure et Loir ingénierie

Mme le maire rappelle qu'Eure et Loir Ingénierie est un service instructeur qui travaille en lien avec le Maire, autorité compétente pour délivrer les actes dans le domaine de l'urbanisme.

Le conseil municipal, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide,

APPROUVE la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec l'ELI telle qu'elle est présentée,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention, effective au 1er janvier 2022

DECIDE de prévoir les crédits nécessaires à la rémunération du service décrit dans la présente convention,

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Passage en M57

Mme le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est demandé aux communes d'opérer plusieurs changements dans les instructions budgétaire et comptable. En effet pour simplifier la comptabilité des communes, celles-ci ont jusqu'en 2024 pour passer de l'instruction budgétaire et comptable M14 à la M57.

La M57 est la nomenclature comptable permettant la mise en place du compte financier unique et la certification des comptes locaux.

Le conseil municipal, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide,

D'ADOPTER, à compter du 1er janvier 2022, la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vidéoprojecteur

Mme le Maire rappelle que la collectivité d'UNVERRE souhaitait acheter un vidéoprojecteur sur un site en ligne (darty.fr) pour le secrétariat de mairie, mais qu'il n'était pas possible de payer par mandat administratif. La secrétaire de mairie, Nathalie CHARTIER, a procédé directement au paiement en ligne avec sa carte bancaire personnelle le 14/06/2021.

Qu'il convient de lui rembourser les frais engagés de 241,99 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au remboursement de 241.99€ TTC à Nathalie CHARTIER pour l'achat du vidéoprojecteur du secrétariat de la mairie.

D'AUTORISER Mme le Maire à opérer au virement de crédits.

Demande de subventions

- APE :

Mme le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2021, le conseil municipal avait dressé la liste des subventions attribuées pour un montant global de 15.000,00 €.

Elle indique que l'A.P.E. a demandé la reconduction d'une subvention pour l'arbre de Noël des enfants du groupe scolaire d'Unverre, à savoir qu'aujourd'hui c'est 2 € par élève.

Mme le maire demande l'avis du conseil pour augmenter cette somme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention à l'A.P.E. d'Unverre (Association de Parents d'Elèves) pour l'arbre de Noël 2021, à raison de 4 € par élève, soit une somme de 496 €.

DECIDE de rectifier l'annexe IV – B1.7 du budget primitif 2021 en conséquence,

DONNE TOUS POUVOIRS au maire pour l'exécution de la présente délibération.

- Demande de subvention de APF France handicap : Le conseil ne souhaite pas attribuer de subvention

- Demande de subvention AMF Téléthon : Le conseil ne souhaite pas attribuer de subvention

- Demande de subvention des Aveugles Val de Loire : Le conseil ne souhaite pas attribuer de subvention

Chemins de randonnées Eure et Loir

Mme le Maire, informe que dans le cadre de sa politique départementale en matière de développement de loisirs nature, le Département établit et gère le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Cet outil permet de recenser les itinéraires de randonnée pédestre, équestre et VTT, d'assurer leur suivi, leur sécurisation ainsi que leur promotion. Les chemins ruraux doivent être sauvegardés et les circuits doivent figurer au plan de contraintes des PLU et PLUI. En se rendant sur le site www.randonnées.eurelien.fr il semblerait qu'aucun chemin pour la commune d'Unverre n'y soit inscrit.

Le conseil municipal ne souhaite pas inscrire de chemin au PDIPR

Travaux, projets, état d'avancement

Logement musée école : relogement des boulangers le temps des travaux. Arrêt du bail avec l'association du Musée école. Aide au déménagement du logement.

Réflexion sur le PLUI : Rencontre avec le bureau d'étude pour l'élaboration du PLUIH ; Tous les terrains à bâtir ne doivent pas faire plus de 500 m2.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision concernant le zonage du terrain dit de la Laurencière. A l'unanimité les conseillers décident d'abandonner l'idée de consacrer cette parcelle à la construction et de classer plutôt les terrains acquis ou réservés de la rue des Sorbiers en Zone AU.

Comptes rendus syndicats et commissions

Commission « gestion des bâtiments, biens et espaces communaux »

Commission des chemins

SMO : - réunion le mercredi 20 octobre matin : 1ère réunion du COPIL pour l'étude des aires d'alimentation des captages de Brou et Logron et révision du DUP : présentation du travail à réaliser (2 ans de travail), calendrier de travail, cabinet Verdi qui pilote. Présence du conseil départemental, service de l'état excusé

- les boues de la station ont été traitées selon le protocole covid et éliminées

Informations et questions diverses

Communauté de communes du Grand Châteaudun : Eolienne – La communauté de commune a décidé de mettre fin à l'appel à projet éolien lancé en 2019, au vu du nombre de communes défavorables au développement de l'éolien sur leur territoire. La gestion de cette thématique se fera au niveau communal.

Recensement de la population 2022 : le choix s'est porté sur les mêmes personnes que l'année dernière, celles-ci ayant renouvelé leur accord Wulfran AVOT, Mme Catherine BEAUREPERE et Mme Anne-Marie POUPLET.

Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et de mutations (FDPTADEM) : attribution une somme de 32.748,55 € au titre de la 1^{ère} dotation.

F.P.I.C. : Montant définitif après prélèvement part de l'E.P.C.I. 2021 (30%) : 25 620 €.

Déplacement cuve à gaz : Le Conseil donne son accord pour le retrait d'une cuve à gaz (demande d'une administrée) par la cour d'école. Un technicien devra se déplacer pour analyser la manœuvre et la grue requise pour cette opération.

Prochaine séance en mairie le 13 décembre 2021

Séance levée à 23 h 40